

importante que celle que nous envisageons de prendre maintenant, soit de faire une étude distincte en comité plénier sur ce projet d'amendement, nous nous attendons à être critiqués.

Le sénateur Phillips a-t-il raison de dire que nous seront critiqués si nous décidons de bander nos muscles et de prendre nos responsabilités? Bien sûr qu'il a raison et que nous seront critiqués. Mais il faut se demander si nous devrions laisser ces critiques nous décourager, surtout si nous avons raison, comme c'est le cas, à mon avis? J'espère que non. J'espère que nous ne nous laisserons pas décourager.

Je respecte l'opinion de tout sénateur qui pense qu'il devrait y avoir un comité mixte comme je respecte l'opinion de tout sénateur qui ne pense pas, comme moi, que s'il y a un comité distinct, ce devrait être un comité plénier. Cependant, honorables sénateurs, ne prenons pas cette décision par peur de la critique. Quand les Pères de la Confédération ont créé cette Chambre, ils devaient savoir qu'elle serait toujours critiquée quand elle accepterait de prendre ses responsabilités, quand ses responsabilités seraient impopulaires dans la presse ou parmi les députés.

Honorables sénateurs, je n'ai rien à ajouter sur la question du comité mixte parce que j'ai expliqué pourquoi je pense que nous commettrions une terrible erreur et que nous manquerions à notre devoir si nous formions un comité mixte dans ce cas. Cependant, pour répondre à la question du sénateur Lang qui s'est demandé si nous devrions avoir un comité plénier ou un comité particulier, je rappelle aux honorables sénateurs l'intervention que le sénateur MacEachen a faite, en présentant cette motion, sur les raisons pour lesquelles nous devrions avoir un comité plénier. Ces raisons que j'approuve se résument ainsi: Je pense que c'est une question qui exige que tous les sénateurs assistent aux délibérations et que ces délibérations devraient se dérouler ici, dans cette Chambre. Je pense que le comité plénier convient parfaitement pour cette procédure.

Je pense aussi que nous pouvons être fiers de nos délibérations sur les relations entre le Canada et la France. Je les ai trouvées très dignes. Aucun des témoins qui ont comparu ici n'ont soulevé d'objection et je recommande cette solution aux éventuels témoins du sénateur Lang. J'ignore dans quelle mesure ils connaissent la procédure du comité plénier au Sénat. D'après le sénateur Lang, ils craignent que l'on ne fasse trop de cabotinage. En fait, j'ai vu plus de cabotinage dans les comités spéciaux qu'en comité plénier. Le sénateur Lang est ici depuis plus longtemps que moi, mais je suis là depuis plus de dix ans, et chaque fois que le Sénat s'est formé en comité plénier, c'était au sujet des litiges entre le Canada et la France ou lorsqu'on avait un projet de loi spécial à examiner. Ainsi, la question d'une grève qui ne pouvait être réglée que par la voie législative, ou lorsqu'il convenait de faire comparaître le ministre devant le comité plénier. Honorables sénateurs, je ne me souviens pas que cela ait donné lieu une seule fois à du cabotinage. Certainement pas dans les audiences sur le litige canado-français. Le sénateur Lang n'était peut-être pas là mais je ne me souviens pas qu'il y ait eu le moindre cabotinage dans les audiences sur le litige canado-français et j'aurais été très fier que ces délibérations soient télédiffusées. Je n'ai jamais entendu un seul témoin se plaindre.

Je remercie donc le sénateur Lang d'avoir étudié les deux versions et d'avoir fait ce que je considère comme une analyse

sérieuse et correcte; nous devons nous faire conseiller sur bien des détails d'ordre technique. Il y a par ailleurs quelques questions très générales à examiner et je crois que pour cela le comité plénier du Sénat serait un véhicule parfait; nous procéderions comme nous l'avons fait pour l'entente canado-française. Je trouve également que ce serait un moyen parfait pour examiner les détails. Ainsi, je songe à quelqu'un qui a fait des commentaires sur les aspects techniques de l'Accord du lac Meech: John J. Robinette. Pourquoi ne pourrions-nous pas tous profiter des connaissances de M. Robinette? Nous n'allons pas jouer les cabotins devant M. Robinette. Nous allons l'écouter et nous profiterons tous de ses conseils.

Voilà pourquoi, honorables sénateurs, je trouve vraiment que c'est un exemple classique d'une tentative de la part du Sénat de s'acquitter des responsabilités que lui confère la constitution; faire une étude distincte; accepter ses propres responsabilités; je crois que le comité plénier est le moyen idéal de le faire parce que nous devrions être tous là et participer aux délibérations, tout en apprenant certaines choses sur ce processus important.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs, avant de poser une question au sénateur sénateur Frith, je voudrais le féliciter pour ses progrès en art dramatique. Vous vous débrouillez bien, monsieur.

Le sénateur Frith: Je ne prends pas de leçons, mais je peux vous en donner si vous voulez—moyennant rétribution.

• (1550)

Le sénateur Phillips: Je voudrais poser la question suivante pour tâcher de clarifier la situation. Le sénateur Frith a déclaré, si je me m'abuse, que le sénateur MacEachen avait présenté cette motion avant que M. Trudeau ne cloue son édit sur les portes du Parlement. Est-ce exact?

Le sénateur Frith: Non car l'avis de motion a été donné avant. Si je ne m'abuse, il a été déposé le mardi. Or, M. Trudeau a fait sa déclaration, si ce mot convient, le mercredi de la même semaine. Mais je puis me tromper. Vous n'avez qu'à vérifier.

Le sénateur Phillips: C'est ce que je ferai.

(Sur la motion du sénateur Doody, au nom du sénateur Murray, le débat est ajourné.)

[Français]

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1987-1988

ÉTUDE DU RAPPORT INTÉrimAIRE DU COMITÉ DES FINANCES
NATIONALES—FIN DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Étude du onzième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, (Budget des dépenses principal 1987-1988), présenté au Sénat le 28 mai 1987.—*(L'honorable sénateur Leblanc (Saurel)).*

L'honorable Fernand-E. Leblanc: Honorables sénateurs, le rapport déposé jeudi le 28 mai, est intérimaire. Il explique le